

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secre.sic@jura.ch

Communiqué de presse

Delémont, le 29 octobre 2008

Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol

Publication de deux demandes de permis de construire complémentaires

La section des permis de construire de la République et canton du Jura vient d'autoriser la publication de deux demandes de permis de construire complémentaires en relation avec l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB). Ces deux permis concernent d'une part la construction d'une halle destinée à la préparation et au stockage provisoire des sols contaminés et d'autre part l'installation de traitement des effluents gazeux. Les dossiers font l'objet d'un dépôt public durant 30 jours à la commune de Bonfol et peuvent être également consultés dans les communes de Vendlincourt, Beurnevésin, Pfetterhouse, Réchésy ainsi qu'à la sous-préfecture d'Altkirch.

Au mois de mai 2008, le Canton du Jura délivrait le permis de construire permettant à la chimie bâloise d'aménager les installations nécessaires à l'assainissement de la DIB. Il s'agit notamment de la construction d'une halle aux dimensions exceptionnelles (150 mètres de portée et 40 mètres de haut) et qui permettra d'excaver les déchets dans un espace confiné.

Parmi ces installations, deux nécessitaient des études complémentaires et ne faisaient donc pas encore partie du permis délivré en mai 2008. L'une concerne le traitement de l'air. A l'origine, la bci Betriebs-AG prévoyait l'utilisation de filtres à charbon actif. Dans le cadre de la convention passée avec Greenpeace et la fondation Edith Maryon, il a été convenu que "le traitement de l'air se fera par oxydation". Un des deux permis complémentaire porte donc sur l'installation nécessaire à ce mode de traitement de l'air.

L'autre installation concerne la "halle des sols". Il s'agit d'une halle de préparation et de stockage intermédiaire des sols qui seront excavés dans le cadre des travaux d'assainissement à partir du printemps 2010 et dont le niveau de contamination nécessitera un traitement particulier. Ces matériaux devront être préparés sur place puis acheminés sur des sites dotés d'installations de traitement de matériaux de ce type.

Ces deux demandes de permis complémentaires font l'objet d'un dépôt public durant 30 jours à la commune de Bonfol et peuvent être également consultés dans les communes de Vendlincourt, Beurnevésin, Pfetterhouse, Réchésy ainsi qu'à la sous-préfecture d'Altkirch.

Selon le calendrier actuel, l'aménagement des installations s'achèvera à fin 2009 et les travaux d'assainissement débuteront au début de 2010.